74^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables Plénière de clôture

Discours de Charles-René Tandé, président du CSOEC Vendredi 27 septembre 2019

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président de la CNCC,

Monsieur le commissaire du gouvernement,

Mesdames et messieurs les présidents,

Chères consœurs, chers confrères,

Mesdames, messieurs,

1997, il y a donc 22 ans, dans cette même salle, se déroulait le Congrès de l'Ordre des experts-comptables et le congrès mondial de la comptabilité. Nous avions eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le Président de la République en exercice, Jacques Chirac. Ceux qui étaient là s'en souviennent.

Je veux rendre hommage aujourd'hui à un homme qui aura marqué notre histoire contemporaine.

Revenons à notre Congrès de 2019.

Cette édition restera dans les annales.

Pour trois raisons:

- Tout d'abord, son ampleur : tous les records sont battus, que ce soit en nombre de partenaires, ou en nombre de participants... vous étiez plus de 6 700 !
- Ensuite, parce que ce 74^e Congrès pourrait être le dernier à se tenir au palais des congrès de la Porte Maillot, désormais trop petit pour nous accueillir...
- Enfin, ce Congrès aura marqué une prise de conscience : notre profession est promise à un très bel avenir, notamment grâce au numérique !

Comme nous l'avions évoqué lors de la conférence plénière d'ouverture : nous pouvons voir le verre à moitié vide :

- La technologie nous rend obsolètes,
- Nous sommes noyés sous les obligations déclaratives et ne parvenons pas à trouver le temps nécessaire pour apporter de la valeur ajoutée à nos clients.

L'ambition de ce Congrès était de démontrer le contraire :

- La technologie nous aide en nous faisant gagner du temps,
- Nos clients ont plus que jamais besoin de nous,
- Nous avons tout ce qu'il faut pour répondre à leurs attentes.

J'espère que ces deux journées de travail et de réflexion, préparées par nos talentueux rapporteurs, ont conforté les optimistes dans leurs convictions et modifié la perception des plus pessimistes.

Le monde change, il change pour tous, comme nous le constatons tous les jours pour nos clients. Nous sommes capables de ne pas subir ce changement mais de le devancer et de l'accompagner.

« L'expert-comptable au cœur des flux » doit devenir une réalité pour tous !

Madame la ministre,

Je vous remercie pour votre présence, bien évidemment.

J'y vois tout d'abord une marque de respect à l'égard de notre profession et du rôle qui est le sien au cœur de l'économie de notre pays.

Je vous remercie également pour les échanges que nous avons pu avoir depuis votre prise de fonction et qui montrent que l'avis des experts-comptables vous importe : je pense au statut du dirigeant, aux mesures « gilets jaunes », à la préparation du Brexit... Autant de sujet sur lesquels vous nous avez consulté.

Nous avons besoin de ces témoignages de confiance après 18 mois particulièrement éprouvants pour l'ensemble de la profession du chiffre.

Votre gouvernement a porté la loi pour « une société de confiance ».

L'expert-comptable est un rouage essentiel de cette confiance.

Madame la Ministre, vous le savez, les experts-comptables ont toujours été en faveur des VRAIES simplifications.

Le numérique nous offre des possibilités d'accélérer certains projets de simplification. La facture électronique en est un !

Avec la facture électronique, quatre objectifs seront atteints :

- Une sécurisation des données qui intègrent les comptabilités,
- Une diminution de la fraude à la TVA,
- Une réduction des délais de paiement,
- Mais aussi une baisse du coût administratif puisque le coût de traitement d'une facture électronique est cinq fois moindre.

Bien évidemment, afin d'en tirer tous les avantages, il faudra que la facture électronique soit généralisée.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, veut aller dans cette direction.

Nous considérons que c'est une bonne chose et les experts-comptables seront là pour accompagner les entreprises françaises dans ce grand projet.

Comme ils ont été là pour la DSN,

Comme ils ont été là pour le prélèvement à la source...

..... À ce propos, comme le temps passe vite...

L'année dernière, au même moment, il était encore question de ne pas faire cette réforme.

La profession dans son ensemble s'est fortement mobilisée, a soutenu ce grand projet et, à l'arrivée, cette réforme s'est bien passée!

En donnant plus de temps aux différents acteurs et en tenant compte des remarques qui étaient faites, les conditions du succès ont été réunies.

On ne se souvient jamais des trains qui arrivent à l'heure, mais il me paraissait important de souligner cette réussite collective...

Cela aura été difficile pour nos équipes. Cela reste souvent difficile... et pas à cause du prélèvement à la source, mais du fait de la succession des changements, de leur vitesse de mise en place, des délais, du peu de temps dont nous disposons entre l'élaboration des textes et leur application...

Déformation professionnelle sans doute, nous aimons l'exactitude, nous aimons respecter les délais, nous aimons le travail bien fait...

Madame la ministre,

Aidez-nous à bien faire notre travail, continuons à travailler ensemble, le plus en amont possible, pour construire des dispositifs plus simples.

Aidez-nous également à lever les obstacles qui limitent notre capacité à bien conseiller nos clients.

Les données dont nous disposons sur les petites entreprises sont uniques. Elles peuvent nous aider à mieux les accompagner.

Nous avons réalisé une première étape à ce congrès en mettant à disposition de tous les indicateurs d'IMAGE PME.

D'autres étapes doivent suivre, mais il nous faut, là aussi, votre soutien pour que nous puissions utiliser efficacement les données anonymisées de la DSN.

Notre mission d'intérêt général est double :

• d'une part, établir des comptes annuels fiables. C'est la raison pour laquelle nous avons un devoir de mettre à disposition de tous les outils nécessaires.

• d'autre part, apporter les conseils utiles au développement de nos entreprises clientes et donc de l'économie.

Sur le premier point, il me paraît important de rappeler que les experts-comptables ont prêté serment, qu'ils font partie d'une profession réglementée, sous-tutelle de votre ministère. À ce titre, leur signature est synonyme de confiance. La présence d'un expert-comptable auprès d'une entreprise doit être de nature à rassurer l'administration.

Sur le second point, je pense que les avancées obtenues dans le cadre de la loi Pacte doivent nous permettre de mieux nous positionner pour améliorer la performance de nos clients. Les honoraires de succès, le mandat de paiement, le mandat de recouvrement amiable et la possibilité de communiquer sur nos compétences spécialisées sont des changements importants.

J'ai voulu que ce Congrès soit un moment d'optimisme.

Madame la ministre, la réaffirmation du soutien et de la confiance du gouvernement clôturerait à merveille ce 74e Congrès.

Je vous remercie.